

Initiative de la gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) Mise à jour de la mise en œuvre de la version 2

Le gouvernement du Canada modernise et rationalise la perception des droits et taxes sur les marchandises importées au Canada par l'intermédiaire du portail client de la GCRA : [GCRA \(canada.ca\)](http://GCRA.canada.ca)

Est-ce que la GCRA va avoir un impact sur vous?

La GCRA s'applique à tout propriétaire d'entreprise ou organisation qui :

- importe des marchandises commerciales aussi rarement qu'une fois par an;
- fait appel à un courtier en douane pour importer des marchandises commerciales;
- importe des marchandises commerciales par l'intermédiaire d'un coursier;
- importe des marchandises qui seront vendues ultérieurement; et/ou
- importe des marchandises pour un usage commercial, industriel, professionnel, institutionnel ou tout autre usage similaire.

Êtes-vous prêts?

Pour éviter des retards potentiels dans vos expéditions commerciales à l'avenir, votre organisation devrait s'inscrire sur le portail client de la GCRA **avant mai 2024**.

1. Portail de la GCRA: [GCRA \(canada.ca\)](http://GCRA.canada.ca)
2. Déléguer l'autorité à Schenker of Canada Limited comme courtier en douane désigné.
3. Obtenir votre D-120 - Caution en douane qui vous permettra de bénéficier de la période de transition de la mainlevée avant paiement : [D120 – Caution en douane Canadienne \(dbschenker.com\)](http://D120-Caution.en.douane.Canadienne.dbschenker.com)

Besoin d'aide?

Contactez CA.dl.YYZ.CARM@dbschenker.com pour vous aider à vous inscrire dès aujourd'hui.